Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction Nationale d'Interventions Domaniales
Les Ellipses
3 avenue du Chemin de Presles
94 417 SAINT-MAURICE

ASSISTANCE DE LA DNID D'UN EXPERT EN BIJOUTERIE ET EN HORLOGERIE

DNID-2026-EXPERTISE-BIJOUTERIE

ATTESTATION D'INDÉPENDANCE ET DE NON-CONFLIT D'INTÉRÊTS

Annexe 2 au CCAP

Conformément aux articles 16 du CCAP, 4.4 et 6.2 du CCTP, le Titulaire remettra, avant la notification de l'accord-cadre et avant tout début d'exécution, la présente attestation d'indépendance de non-conflit d'intérêt complétée et signée.

IDENTIFICATION DE L'EXPERT

Nom et Prénom :
Raison sociale :
Titre / Spécialité : Expert Judiciaire en Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie et Pierres Précieuses
Siret :
Adresse professionnelle :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, certifie sur l'honneur, en application des règles de déontologie de l'expertise :

- agir en toute indépendance ;

- accomplir ma mission en toute objectivité, intégrité et conscience ;

- m'engager formellement à ne pas me porter acquéreur, directement ou par personne interposée, des biens expertisés, et à ne percevoir aucune commission sur une éventuelle vente ultérieure ;

- ne pas être lié à une entreprise ou entité commerciale ayant un intérêt économique direct dans le rachat potentiel des biens expertisés.

Compte tenu de la nature sensible des biens et du cadre de la commande publique, je m'engage au respect strict des règles suivantes :

- Secret professionnel absolu : Interdiction, en dehors du cadre prévu par le marché, de divulguer, publier ou communiquer à un tiers non autorisé, par quelque moyen que ce soit (oral, écrit, numérique), toute information, photographie, donnée technique, origine ou valeur concernant les expertises.

- Sécurisation des données : Mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour protéger les dossiers techniques, les rapports d'expertise et les bases de données contre tout accès non autorisé ou fuite d'information.

- Protection des opérations : S'abstenir de mentionner la tenue des opérations d'expertise, la localisation des lieux de dépôt, les dispositifs de sécurité ou l'identité des parties prenantes.

Je m'engage formellement à mener ma mission avec une impartialité absolue, une indépendance totale et une objectivité rigoureuse.

Si, au cours de l'accomplissement de ma mission, un fait nouveau ou un élément d'information susceptible de constituer un conflit d'intérêts direct ou indirect venait à se révéler, je m'engage à en informer immédiatement la DNID et à suspendre mes opérations sur les biens concernés dans l'attente des instructions de la DNID.

Les présents engagements d'indépendance, de confidentialité renforcée et de secret professionnel prennent effet dès la notification et pendant l'exécution du marché public, ils survivent indéfiniment à l'expiration ou à la résiliation de celui-ci.

Fait à _____ , le ____ / ____ / ____